Le Pôle Autonomie

Le Pôle Autonomie accueille, informe et oriente toute personne résidant sur la commune de Gravelines. Il est aussi compétent pour répondre aux besoins des personnes âgées (de plus de 60 ans) et des enfants ou adultes en situation de handicap.

Ainsi, les travailleurs sociaux proposent un accompagnement adapté en fonction des besoins de chacun. Ils reçoivent le public en entretien et sont également amenés à réaliser des visites à domicile lorsque le déplacement est rendu impossible.

De plus, le Pôle offre la possibilité d'une écoute et d'un soutien aux aidants familiaux (questions, épuisement familial, questionnement en lien avec un choix d'orientation d'un proche...).

Services proposés

- Instruction de dossiers pour l'accès aux droits (retraite, réversion, santé, logement ...) ;
- Accompagnement social et éducatif ;
- Aide au maintien à domicile (allocation personnalisée à l'autonomie, téléalarme, aide sociale aide-ménagère, aménagement du logement ...) ;
- Orientation en EHPAD (informations, aide sociale à l'hébergement et obligations alimentaires) ;
- Accompagnement au montage des dossiers MDPH (carte de stationnement, carte d'invalidité, allocation adulte handicapé, prestation de compensation du handicap, reconnaissance travailleur handicapé ...) ;
- Accompagnement à la demande de protection ;
- Inscription au portage des repas à domicile ;
- Inscription au plan canicule/grand froid ;
- Action collective dans le cadre de la Semaine Bleue ;
- Projet d'animation « au Fil de l'Art ».

LE CCAS S'ÉQUIPE D'UNE SOLUTION D'ACCESSIBILITÉ POUR LE PUBLIC SOURD ET MALENTENDANT:

Avec l'**opérateur Acceo, l'utilisateur sourd ou malentendant appellent l'établissement ou réalisent directement l'échange en face à face avec l'interlocuteur entendant.**

Cliquez ici sur le lien Acceo du CCAS: https://www.acce-o.fr/client/ccas-gravelines [1]

Plus d'infos

CCAS
Rue des Clarisses à Gravelines
Tél : 03 28 23 59 63

Accueil du public

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Tous les jours de 14h00 à 16h30, une permanence est tenue par un Travailleur Social.

URL de la source (modifié le 16/03/2022 - 12:05): https://www.ville-gravelines.fr/vivre-gravelines/solidarite-et-social/le-pole-autonomie

Liens
[1] https://www.acce-o.fr/client/ccas-gravelines